



## CSEE de SCE des 26 et 27 octobre 2022

### CGT SCE

Ce compte-rendu ne vise pas l'exhaustivité, il est le point de vue de la CGT SCE. Nous n'y rapportons que les points qui nous semblent les plus importants.

#### Points abordés dans ce compte rendu :

##### - **Information/Consultation relative à l'impact sur SCE de l'évolution d'organisation de la division OBS – point intermédiaire**

Après la présentation initiale au CSEE de septembre ce « point intermédiaire » est censé donner une restitution des réunions qui ont eu lieu avec les 3 commissions mandatées (économique, commission transverse (inter CSSCT SCE) et commission emploi) avant l'avis qui sera rendu en novembre, après la restitution des expertises économiques et sociales.

Dire que nous restons sur notre faim par rapport aux réponses apportées par la direction est un euphémisme.

Nous vous laissons juges des réponses de la direction : <https://plazza.orange.com/servelet/JiveServlet/download/2224276-2-2340198/Questions-R/C3%A9ponses%20R%CC%81solution%20CSEE%20SCE%20du%2029%20sept%202022%20-%2014102022.pdf>

Sur le volet économique il n'a pas été apporté d'éclaircissements suffisants sur les « grandes questions ». Par exemple : en quoi cette réorganisation (et de manière chiffrée) va-t-elle apporter des améliorations (et combien et quand ?) sur la rentabilité d'OBS ? (même si cette augmentation de rentabilité était argumentée avec des chiffres, nous n'y serions pas moins opposés du fait de ses conséquences sociales) En quoi consistent les 100 millions d'économie sur les « SG&A<sup>1</sup> » ?

Nous vous laissons prendre connaissance du rapport de la commission PEEM (équivalent de la commission économique au niveau d'un CSE d'établissement) :

<https://plazza.orange.com/servelet/JiveServlet/download/2224276-2-2340199/CSECE-20221021-%20RAPPORT%20COMMISSION%20PEEM%20IMPACT%20EVOLUTION%20ORGANISATION%20OBS%20SUR%20SCE.pdf>

Sur le volet social, les réponses sont également très floues et surtout, dès que les questions des statuts et des contrats de travail sont abordées, la direction « botte en touche » en disant que ce n'est pas l'objet du projet et renvoie à plus tard les réponses.

De même, qu'il s'agisse du volet économique comme du volet social, la direction renvoie presque systématiquement aux expertises que le CSEE a mandatées et financées pour tout ou partie !

En conclusion, l'opacité avec laquelle est conduite cette réorganisation ne laisse pas présager des perspectives positives pour les salariés de SCE et d'OBS SA.

Voici la résolution qui a été votée à l'unanimité et qui donne la possibilité d'action en justice en cas de non-réponses récurrentes aux questions abordées et en cas de délits d'entraves suspectés :

<https://plazza.orange.com/servelet/JiveServlet/download/2224276-3-2340283/CSECE-RESOLUTIONZ210.pdf>

Les questions non-répondues sont en annexe de la résolution : <https://plazza.orange.com/servelet/JiveServlet/download/2224276-4-2340316/Projet%20d%C3%A9volution%20d'organisation%20de%20la%20division%20OBS%20-%20QR%20CSE.pdf>

La CGT a voté POUR cette résolution mais il nous aurait paru utile d'aller en justice dès maintenant au vu des non-réponses (ou des réponses évasives) de la direction aux questions posées par le CSEE.

#### Les autres docs présentées :

<https://plazza.orange.com/servelet/JiveServlet/download/2224276-2-2340253/efficite%20france%20point%203.pdf>

<https://plazza.orange.com/servelet/JiveServlet/download/2224276-2-2340178/%5BCSE%20SCE%2026.10%5D%20-%20P1%203.%20Exemples%20cas%20d'usage%20-%20C3%A9volution%20OBS.pdf>

---

<sup>1</sup> [Frais Généraux & Administratifs - Définition \(Lexique Finance\) \(linvestisseurfrancais.com\)](https://www.linvestisseurfrancais.com/)



## CGT SCE

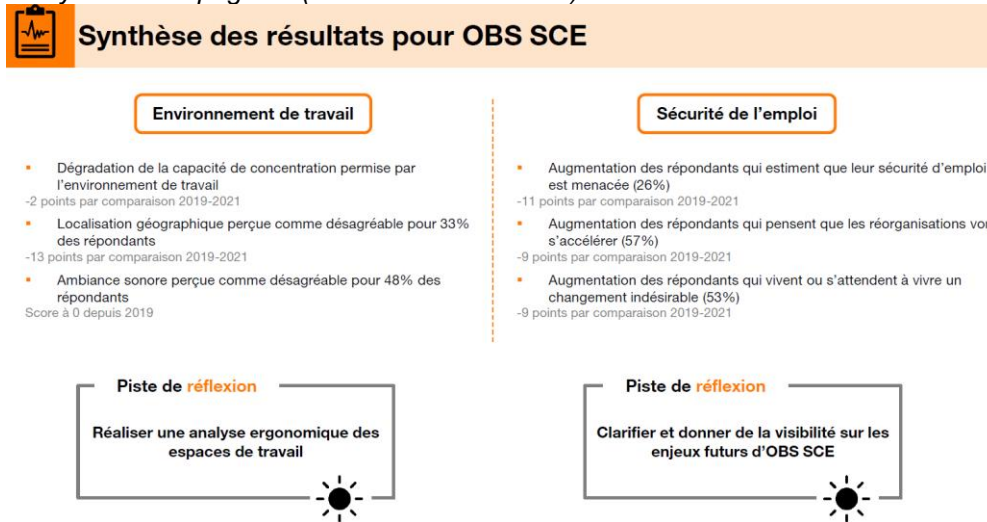
### Point du CSEE dédié Santé Sécurité et Conditions de Travail

#### - Information relative aux résultats de l'enquête conditions de travail et stress (Secafi) pour le périmètre SCE

C'était la restitution au CSEE de l'enquête triennale de SECAFI qui a été mise en place suite à la « crise des suicides » à France Télécom. Cette enquête permet de suivre l'évolution des conditions de travail (ou du moins le ressenti que les collègues ont de l'évolution de celles-ci). Les indicateurs étant toujours les mêmes, cela permet de faire une étude la plus fiable possible.

Dans cette étude, on constate une dégradation de la plupart des indicateurs. On peut citer notamment une dégradation perçue de l' « environnement de travail » et de la « sécurité de l'emploi ».

Extrait de la synthèse en page 10 (accessible ci-dessous) :



10

C'est d'autant plus important que, sur ces deux thèmes, les décisions prises par l'entreprise ne vont pas arranger des choses.

En effet, sur le thème « environnement de travail », le passage généralisé en *flex-place* va encore détériorer la « capacité de concentration permise par l'environnement de travail » et l'« ambiance sonore ».

Sur le thème « sécurité de l'emploi », les annonces de réorganisation de SCE ne risquent pas d'arranger les choses non plus.

En bref, « toujours plus de la même chose donnant toujours plus du même résultat », la direction connaît les problèmes mais refuse de les résoudre pour faire plus de profits (plus précisément sur le volet des économies sur le personnel et l'immobilier) en développant des organisations qui dégradent encore les conditions de travail.

Nous vous invitons à lire ci-dessous les documents de restitution SECAFI pour SCE qui sont assez édifiants.

Documents fournis au CSEE pour cette information :

<https://plazza.orange.com/service/JiveServlet/download/2224276-4-2340201/P%203a.%20Enqu%C3%AAt%20Conditions%20Travail%20Stress%202021%20OBS%20SCE%20Synth%C3%A8se%20globale.pdf>  
<https://plazza.orange.com/service/JiveServlet/download/2224276-4-2340202/P%203b.%20Enqu%C3%AAt%20Conditions%20Travail%20Stress%202021%20OBS%20SCE.pdf>

Retrouvez tous les documents relatifs à ce CSEE ici : <https://plazza.orange.com/docs/DOC-2224276>

Prochain CSEE Ordinaire de SCE les 23, 24 et 25 novembre 2022